

# Quels plans pour quels besoins?

L'enfant présente une maladie ou une allergie

PAI

L'enfant présente des difficultés scolaires passagères.

PPRE

Diagnostics chiffrés et étalonnés par un professionnel de santé

L'enfant présente des troubles des apprentissages reconnus par un spécialiste et a besoin d'aménagements de scolarité

PAP

L'enfant est reconnu à la MDPH comme étant en situation de handicap. Il a besoin de bénéficier de compensation dans son parcours

PPS

L'enseignant s'interroge, dépiste un trouble...

Il reçoit la famille et expose les difficultés rencontrées.

Il en fait part au directeur, au professeur principal, à l'orthophoniste, au proviseur. Conjointement, ils mènent des tests de positionnement

Analyse des résultats.  
Discussion commune et élaboration du suivi

Elaboration d'un PPRE par l'enseignant.

Le directeur et l'enseignant reçoivent la famille. Le PPRE est présenté et discuté afin d'intégrer les parents et l'élève dans le parcours de scolarité aménagé.

Si l'enfant a été bilanté (troubles reconnus par un professionnel de santé)

Elaboration d'un PAP par l'enseignant.

Le directeur et l'enseignant reçoivent la famille et présentent le PAP avec les aménagements de scolarité prévus.

Si l'enfant est dans le champ du handicap

Elaboration d'un GEVASCO par l'enseignant.

Organisation d'une ESS et validation du PPS